

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES

CHAMBRE DU CONSEIL

DELIBERES AU 3 DECEMBRE 2014

PROROGES AU 17 DECEMBRE 2014

Prenant acte de la décision des mandataires de justice de ne pas accepter de mandats à partir du 28 novembre pour une durée de 8 jours renouvelables et tenant l'impossibilité de désigner un mandataire, le tribunal proroge au 17/12/2014 ses délibérés dans les dossiers ci-après